
Comptabilité - Exercice 1997 - Ouvertures de crédits reprises au Budget par décisions modificatives

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au Budget de l'exercice courant, par décisions modificatives, les crédits nécessaires à la passation d'opérations d'ordre et à divers ajustements budgétaires que nous retrouvons quasiment à chaque séance :

Ces différentes propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après, à savoir :

I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre et repris au Budget par décisions modificatives,

II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes et repris au Budget par décisions modificatives.

I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget par décisions modificatives	
		Dépenses	Recettes
	Opérations d'ordre CTB (TVA) Lettre CTB du 30/12/1997 - Transfert du droit à déduction		
90 81 2182 00508 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine de la voirie		691 952,02
90 81 2188 00508 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie		8 469,39
90 81 2313 82002 35000	Transports collectifs internes - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Emploi du versement-transport		2 430,11
90 81 2315 82002 35000	Transports collectifs internes - Installations, matériel et outillage techniques - Emploi du versement-transport		1 009,40
90 81 2315 95059 35000	Transports collectifs internes - Installations, matériel et outillage techniques - Amélioration de la vitesse commerciale		34 833,26
910 2762 00508 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie	700 421,41	
910 2762 82002 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Emploi du versement-transport	3 439,51	
910 2762 95059 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Amélioration de la vitesse commerciale	34 833,26	
	Total	738 694,18	738 694,18

II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget par décisions modificatives	
		Dépenses	Recettes
	BUDGET PRINCIPAL		
	Ajustement de la subvention pour la vidéo-surveillance des musées		
90 234 1321 00509 30900	Musées - Subventions d'équipement - Etat - Domaine de la culture		- 176 000,00
90 234 2313 00509 30900	Musées - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	- 176 000,00	
	Dotations aux amortissements - complément		
911 28182 20200	Amortissements - Matériel de transport		100 000,00
938 6811 20200	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	100 000,00	
	Abattoirs - Réajustement des crédits pour la taxe d'usage gros entretien 1997		
92 92 7388 90044 20500	Agriculture et industrie agro-alimentaire - Autres taxes diverses - Taxe locale d'usage		24 597,56
92 92 73981 90044 20500	Agriculture et industrie agro-alimentaire - Taxes de protection sanitaire et d'organisation du marché de viande - Taxe locale d'usage	24 597,56	

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget par décisions modificatives	
		Dépenses	Recettes
	Gestion des centres sociaux Ville - CCAS		
92 463 6419 89101 20200	Crèches et garderies - Remboursements sur rémunérations du personnel - Crèches collectives		401 734,00
92 463 6419 89102 20200	Crèches et garderies - Remboursements sur rémunérations du personnel - Haltes garderies	401 734,00	- 263 228,00
92 463 65736 89101 44000	Crèches et garderies - Subventions de fonctionnement CCAS - Crèches collectives		
92 463 65736 89102 44000	Crèches et garderies - Subventions de fonctionnement CCAS - Haltes garderies		
	Total	+ 87 103,56	+ 87 103,56

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 1998.

Le certificat administratif suivant a été établi en vue de corriger une erreur matérielle :

«Les crédits budgétaires prévus tant en recettes qu'en dépenses pour permettre d'exécuter les opérations comptables d'amortissement des biens acquis en 1996 dès 1997 ressortent à :

- 3 354 800 F inscrits au Budget Primitif 1997
- 100 000 F inscrits en décision modificative - Conseil Municipal du 19 janvier 1998.

Or il s'avère que le montant des amortissements est réellement de 3 661 000 F.

Le Maire de la Ville de Besançon certifie :

que c'est à la suite d'une erreur matérielle qu'un complément de crédit de 100 000 F a été voté le 19 janvier dernier au lieu d'un crédit de 306 200 F.

Il rappelle que l'instruction budgétaire et comptable M14 a rendu obligatoire pour les communes l'amortissement des immobilisations. La prise en compte de la dépréciation des biens est une exigence de la sincérité des comptes.

Il convient donc de considérer que les crédits ouverts au titre de l'exercice 1997 en recettes et dépenses pour permettre de **passer les écritures d'ordre budgétaire** concernant l'amortissement des biens acquis en 1996 se montent à 3 661 000 F en recettes et dépenses.

En outre, il convient de souligner que cette correction n'a aucune incidence sur l'équilibre du budget, ni sur l'excédent du compte administratif, l'amortissement étant une opération d'ordre qui se traduit par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement de même montant».

Récépissé préfectoral du 11 février 1998.